



### FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 06/07/2015 – Version : 1.0

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

**AGROCEAN LAMINAMAG**

Solution de chlorure de magnésium

### 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE

Tel : (33) 02 98 04 54 11

Fax : (33) 02 98 04 55 15

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE, et le Règlement 1272/2008.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE, et le Règlement 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun

Indication de danger : aucune

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer dans un contenant/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation
Magnesium chloride hexahydrate	aucun	aucun	65-70 %	non

CAS : 7791-18-6				
EC n° : 232-094-6				

Composants ne présentant pas de danger :  
Extrait de *Laminaria digitata*

#### SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

En cas:

- de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- de contact avec la peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- d'ingestion : rincer la bouche à l'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.
- d'inhalation : non spécifiquement concerné (liquide aqueux), amener la personne au grand air.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

#### SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Méthode :** tous les moyens d'extinction sont appropriés.

**Dangers spécifiques :** dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.

**Protection du personnel :** appareils respiratoires.

##### 5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible, par décomposition thermique le produit peut dégager des oxydes de soufre et d'azote

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

#### SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

##### 6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

**SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection. Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités**

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Pas d'information complémentaire disponible

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Procédure de surveillance : médecine du travail

**Equipement de Protection**

**Protection respiratoire** : masque respiratoire, masque anti-aérosol avec filtre type P1

**Protection de la peau** : gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Vêtements de travail adaptés (manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable...) selon tâche à accomplir.

**Protection des yeux** : lunettes de protection

**Mesures particulières d'hygiène** : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

**Protection de l'environnement** : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

**SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Apparence** : liquide vert

**Odeur** : caractéristique.

**Densité** : 1.300-1.307

**pH** : 5.86 – 6.25

**Solubilité** : se disperse facilement dans l'eau.

**Point de fusion** : non applicable.

**Point d'ébullition** : non déterminé.

**Température de décomposition** : non déterminée.

**Pression de vapeur** : non applicable.

**Dangers d'explosion** : non applicable

**Propriétés comburantes** : non applicable

**9.2. Autres informations**

Non disponibles

**SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible sur le mélange.

Le chlorure de magnésium réagit avec l'acide sulfurique et les oxydants.

**10.4 Conditions à éviter**

Stockage à des températures supérieures à 25 °C et inférieures à 5°C

**10.5 Matières incompatibles**

Ne pas stocker dans des récipients métalliques

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, voir section 5

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange.

**Toxicité aiguë** : non classé

Données composants :

Chlorure de magnésium 65-70 %

DL50 orale (rat) 8100 mg/kg

**Irritation cutanée** : non classé

Données composants :

Chlorure de magnésium 65-70 %

aucun effet irritant sur la peau, lapin OECD test 404, une exposition prolongée et répétée peut entraîner une légère irritation de la peau

aucun effet irritant sur les yeux, lapin OECD test 405

**Sensibilisation** : pas d'effet connu

**Toxicité à dose répétée** : pas d'information disponible sur le mélange

**Cancérogénicité** : pas d'information disponible sur le mélange

Chlorure de magnésium 65-70 %

Les données disponibles ne montrent pas d'effets cancérogènes

**Mutagénicité** : pas d'information disponible sur le mélange

Chlorure de magnésium 65-70 %

Test d'Ames négatif

Les données disponibles ne montrent pas d'effets mutagènes

**Toxicité pour la reproduction** : pas d'information disponible sur le mélange

Chlorure de magnésium 65-70 %

Les données disponibles ne montrent pas d'effets tératogènes

**SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

**Composants :****Chlorure de magnesium 65-70 %**EC50 *Photobacterium phosphoreum*, 30 min : 77200 mg/lEC50/24 h *Daphnia magna* : 2980 mg/lLC50 24 h *Leuciscus idus* : 16350 mg/lLC50 96 h *Pimephales idus* : 2120 mg/l**12.2 Persistance et dégradabilité**

Substance inorganique, non biodégradable

Pas de perturbations attendues sur le fonctionnement des stations d'épuration.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus : l'élimination doit se faire selon les normes en vigueur. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Classification : 06 03 14 Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU : non réglementé****14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé****14.3 Classe de danger pour le transport**

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage : non réglementé****14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible****14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné****SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Symbole de dangers : aucun

Phrase de risques : aucune

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible (le mélange n'est pas classé dangereux)

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 3 : aucune

*Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.*